

ASSEMBLEE PLENIERE DU CESER du 18 juin 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE SUR LE PROJET DE



Contribution du CESER au Projet Régional de Santé (PRS)

Rapporteur : Mr Pierre Jean GARCIA

Dans les différents Avis qu'il a votés ces dernières années sur l'accès aux soins, la dépendance ou le handicap, le CESER a mis en évidence le fait que les questions de santé soulèvent des enjeux fondamentaux qui concernent l'ensemble de la population de Midi-Pyrénées. Dans le cadre de l'assemblée plénière du CESER du 18 Juin 2012, Monsieur Pierre-Jean GRACIA a présenté un nouvel avis sur le Projet Régional de Santé, projet qui va déterminer les priorités des politiques de santé en région, pour les 5 ans à venir, dans les différents champs sanitaire, ambulatoire, médico-social et de prévention.

Il s'agit là d'enjeux fondamentaux liés aux spécificités de Midi-Pyrénées, région vaste et peu peuplée, dont la population est plus âgée que la moyenne nationale et qui se caractérise par l'existence de contrastes importants selon les territoires en termes de densité de population mais aussi d'établissements et de professionnels de santé.

Dans ce projet d'Avis réactif, le CESER s'est attaché à faire part d'observations d'ordre général puis à commenter le contenu du PRS en suivant le découpage en trois objectifs établi par l'ARS.

Il considère que les données compilées par l'ARS pour élaborer son diagnostic régional en particulier apportent une réelle connaissance des spécificités de la région mais s'autorise à apporter des éléments supplémentaires, à alerter sur les manques et à participer ainsi à l'élaboration de ce document important pour l'avenir de Midi-Pyrénées.

Même, s'il admet bien entendu, qu'il faille poser la question de l'efficacité des actions, le CESER tient à rappeler son inquiétude quant à la priorité donnée à l'optimisation économique qui semble avoir présidé à l'élaboration du Plan Stratégique Régional de Santé. Il estime que c'est un juste équilibre entre le coût et la qualité de la prise en charge qui doit être recherché. Il considère que les spécificités de la région justifie qu'une péréquation nationale soit mise en œuvre afin que la région dispose des moyens nécessaires pour affronter les enjeux sanitaires et sociaux qui se posent.

Le CESER s'interroge ensuite sur la faisabilité des ambitions affichées dans le PRS et sur la nature et les conséquences des redéploiements qui doivent permettre de financer les actions prévues.

Le CESER estime qu'il aurait été utile d'entendre et de prendre en compte la parole des usagers et que la concertation aurait également dû associer les organismes d'Assurance Maladie et les organisations syndicales. Au moment où le PRS va être soumis au débat public, il est primordial que tous les acteurs se mobilisent pour y participer.

En matière de prévention, le CESER se félicite que le PRS comporte un volet prévention, reconnaissant ainsi l'aspect primordial de la dimension préventive en matière de santé publique. Il estime que, pour être efficace, le schéma régional de prévention devra être complété par une déclinaison d'actions précises, ainsi que par une évaluation de ces actions, fondée sur des critères et des objectifs qualitatifs.

Sur le plan sanitaire, le CESER est attaché à une revitalisation de l'offre sanitaire de secteur 1, afin de favoriser l'accessibilité aux soins pour tous.

Concernant le secteur médico-social, le CESER considère qu'il est important de ne pas se montrer trop dogmatique en matière de prise en charge des personnes âgées, notamment par rapport à la priorité donnée aux personnes âgées présentant un GIR 1 à 4 pour entrer en EHPAD ou la limitation de l'ouverture de nouvelles places dans ces établissements. Il est nécessaire de tenir compte du fait que les situations sont diverses selon les territoires et il est important de considérer la situation économique, sociale et familiale des personnes âgées.

Dans le secteur du handicap, le CESER rappelle sa conviction que le milieu ordinaire et le milieu institutionnel sont complémentaires. Il estime qu'il faut rechercher, dès que cela est possible et souhaitable, l'inclusion en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap mais insiste sur le fait que cela suppose de mettre en œuvre un accompagnement et des moyens pour garantir la réussite de cette inclusion.